

Le débit de la 5G progresse, mais sans effet « waouh » pour les clients

- Deux ans après son lancement en France, la 5G a fait augmenter le débit moyen, selon l'Arcep.
- Mais la nouvelle génération mobile n'offre pas encore une expérience fondamentalement différente de la 4G.

TÉLÉCOMS

Raphaël Balenieri
@RBalenieri
et Florian Dèbes
@FL_Debes

Bilan en demi-teinte pour la 5G. Deux ans après son arrivée dans l'Hexagone, la nouvelle génération de téléphonie mobile a permis d'augmenter le débit moyen sur les smartphones des Français. Mais la technologie n'a toujours pas d'effet « waouh » évident. C'est la conclusion de l'Arcep, le régulateur des télécoms, dans son enquête annuelle sur la qualité des services mobiles parue jeudi.

Le gendarme du secteur a réalisé plus de 1 million de mesures, de la 2G à la 5G, sur tout le territoire, à l'intérieur et l'extérieur des bâtiments et même dans les transports. Premier enseignement : avec la 5G, le débit moyen descendant (nécessaire pour afficher des pages Web, télécharger des films ou des séries...) atteint 94 mégabits par seconde, contre 82 mégabits l'an dernier... et « seulement » 63 mégabits pour la seule 3G-4G.

Cette progression n'est pas liée au hasard. Les opérateurs continuent de densifier leurs réseaux 5G. En octobre, 36.000 antennes 5G étaient installées en métropole et environ 27.000 sont techniquement opérationnelles, selon l'Agence nationale des fréquences. Couvrir tout le pays prendra cependant des années, ce qui explique que, pour le moment, le débit offert est très loin du potentiel. « En théorie, la 5G peut offrir jusqu'à 2 gigabits par seconde et nous avons pu constater sur le terrain du 600 mégabits par seconde », rappelle Guillaume Decorzent, de l'Arcep.

Les trois promesses de la 5G
Là où le bât blesse, c'est que malgré ce débit en hausse, l'expérience de la 5G par le grand public reste assez proche de la 4G. L'Arcep a par exemple mesuré le temps nécessaire pour afficher une page Web, ou la qualité des vidéos en streaming. Or dans les deux cas, la 5G n'apporte pas un saut qualitatif évident. Pour ces usages, la 4G suffit amplement. « La 5G est toute récente, alors que la 4G en revanche a été déployée et optimisée continuellement depuis dix ans », explique Guillaume Decorzent.

En réalité, les clients des opérateurs n'ont que très peu d'occasions d'avoir un besoin impérieux de cette technologie. Certes, la 5G promet de booster des usages comme le jeu vidéo mobile ou la réalité augmentée. Mais l'offre pour ces contenus n'est pas encore très étoffée.

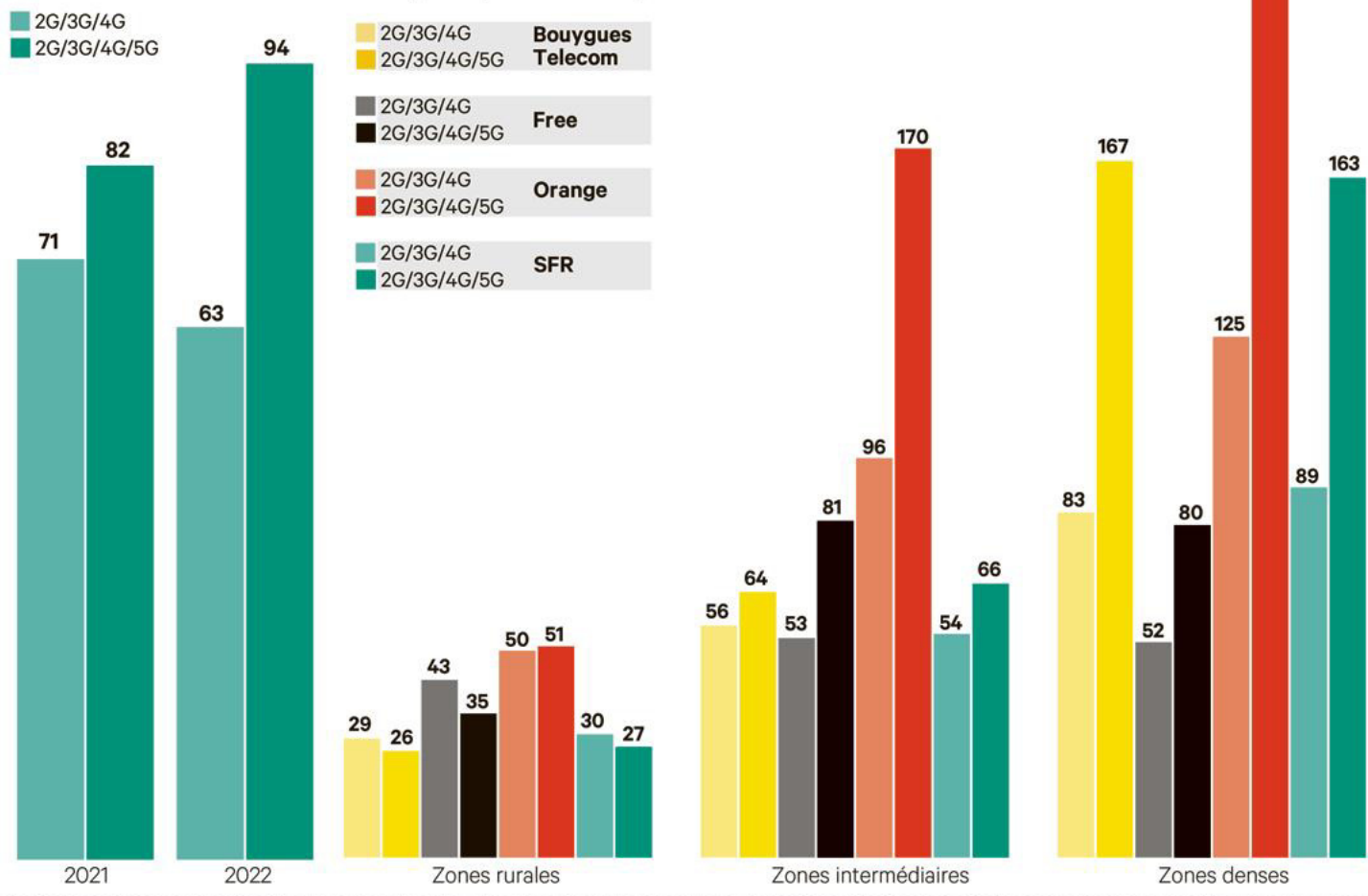
Technologie clé de l'industrie 4.0, la 5G n'a pas encore pris dans le monde des entreprises. La raison est connue : elle fonctionne encore beaucoup avec les béquilles de la 4G. Ce n'est que vers 2023 que la 5G dite « stand alone », complètement autonome, verra le jour. D'ici là, elle va donc surtout servir aux opérateurs pour désaturer leurs réseaux, alors que les Français consomment toujours plus de données (13 gigaoctets en 4G par mois, selon l'Arcep).

Orange à la première place
Au niveau des opérateurs, Orange occupe une nouvelle fois la première place du podium. En 2G-3G-4G-5G, l'opérateur historique offre 143 mégabits par seconde de débit au niveau national, devant SFR et Bouygues à égalité (84 mégabits), Free fermant la marche avec 64 mégabits. En revanche, dans les zones rurales, Free est deuxième avec 35 mégabits, contre 51 pour Orange.

Ce n'est que vers 2023 que la 5G « stand alone », complètement autonome, verra le jour.

Cette percée s'explique par sa stratégie en matière de fréquences. Contrairement à Orange, SFR ou Bouygues, l'opérateur de Xavier Niel a surtout utilisé la bande des 700 mégahertz pour déployer la 5G. Or cette bande permet de couvrir plus rapidement le territoire. Mais elle offre, en revanche, des débits plus faibles... En termes d'image, ce choix avait coûté cher à Free l'an dernier. A l'époque, la même enquête de l'Arcep avait montré que son réseau 5G était moins performant que sa 4G... y compris dans les grandes villes, un comble pour un opérateur ! Cette année, Free a redressé la barre. Sauf dans les zones rurales, où la 4G de l'opérateur mais aussi celles de SFR et de Bouygues Telecom offrent toujours plus de débit que leurs 5G. ■

Les débits descendants moyens ... En Mbits / seconde
... au niveau national ... et par opérateur et par zone en 2022



« LES ÉCHOS » / SOURCE : ARCEP

La justice à nouveau appelée à trancher dans le dossier de la fusion entre O2 et Three

L'avocate générale de la Cour de justice de l'Union européenne préconise que la décision du tribunal de l'Union européenne annulant le veto antitrust de l'UE sur la fusion des activités britanniques entre Telefónica et Hutchinson soit rejetée et l'affaire réexaminée.

Fabienne Schmitt
@FabienneSchmitt
— Bureau de Bruxelles

Le tribunal de l'Union européenne pourrait devoir revoir sa copie sur une affaire concernant le projet de fusion avortée des activités britanniques de Telefónica (O2) et Hutchison (Three), qu'il a eu à juger, et qui aurait dû donner naissance au plus grand opérateur mobile britannique. C'est, en tout cas, ce que préconise Juliane Kokott, l'avocate générale de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans ses conclusions rendues jeudi, qui

sonnent potentiellement comme un revers pour le marché des télécoms et une bonne nouvelle pour la Commission européenne. Celle-ci propose d'annuler l'arrêt du tribunal qui avait lui-même annulé la décision de la Commission européenne bloquant la fusion entre O2 et Three, qu'elle estimait anti-concurrentielle.

Erreur d'appréciation
A l'époque, l'affaire avait fait beaucoup de bruit. Le tribunal avait sévèrement jugé l'exécutif bruxellois, affirmant qu'il n'avait pas réussi à prouver que la société fusionnée nuirait à la concurrence ou augmenterait les prix. Et qu'il avait « considérablement élargi le champ d'application des règles sur les concentrations d'entreprises et déformé le concept de force concurrentielle importante ».

Dans ses conclusions, jeudi, l'avocate générale de la CJUE, saisie par la Commission, estime, en substance, que le tribunal a commis

une erreur d'appréciation dans le contrôle juridictionnel et lui reproche, in fine, d'être sorti de son rôle qui doit normalement rester limité au contrôle de la vérification de l'exactitude matérielle des faits et de l'absence d'erreur manifeste d'appréciation.

« Le débat, c'est celui des limites des compétences juridictionnelles du tribunal dans le contrôle de la charge de la preuve, explique Benoit Le Bret, avocat chez Gide Loyrette Nouel. La charge de la preuve doit rester la même quel que soit le type d'opération examinée, ce que n'aurait pas respecté le tribunal selon Juliane Kokott. » L'avocate générale suggère donc de renvoyer l'affaire au tribunal pour qu'il statue à nouveau sur le litige. La CJUE, qui n'est pas liée à l'avocate générale mais qui suit dans la plupart des cas ses recommandations, doit rendre son arrêt d'ici trois à six mois.

C'est donc un retour à la case départ. « On est désormais dans un

débat entre juges plus que sur la tectonique des plaques des opérateurs télécoms », juge Benoit Le Bret.

La décision du tribunal avait beaucoup agité le secteur européen des télécoms et avait été applaudie par tous les acteurs qui cherchent à se concentrer dans une filière très fragmentée sur le Vieux Continent, par rapport aux Etats-Unis ou à l'Asie. Et qui se heurte régulièrement à la filiosité de la Commission européenne vis-à-vis de la réduction du nombre d'acteurs donné sur ce marché, redoutant des augmentations de prix pour le consommateur.

Le futur arrêt de la CJUE est scruté de près par le marché des télécoms, car il peut potentiellement avoir pour effet d'accélérer ou de freiner la consolidation du secteur. Dans les prochains mois, plusieurs opérations vont devoir passer la rampe bruxelloise, comme les fusions Orange-Más-Móvil en Espagne ou Vodafone-Three au Royaume-Uni. ■

Orange est décidé à baisser les coûts de son réseau de boutiques

L'opérateur va placer 160 boutiques (sur un total de 500) dans une filiale régie par un droit social différent. Les syndicats s'inquiètent pour les 2.000 salariés concernés.

Les prochaines semaines promettent d'être agitées entre la direction d'Orange et le personnel de ses quelque 500 boutiques en France. D'ici à 2026, l'opérateur historique veut placer 160 de ses magasins dans une filiale à part, certes détenue à 100 % par le groupe, mais régie par une convention collective différente et moins favorable pour les 2.000 salariés concernés, selon les syndicats qui ont révélé jeudi ce projet.

Dans le détail, ces 160 boutiques (situées dans des centres commerciaux, notamment en province) rejoindraient la Générale de téléphonie. Créée en 2005 et spécialisée au début dans le tirage photo, la société appartient à Orange depuis 2011. Elle compte 200 points de vente, où l'on peut acheter les mêmes forfaits fixes et mobiles que dans les boutiques Orange placées sous le groupe, mais sur des plages horaires plus étendues.

Ce n'est pas la première fois qu'Orange « filialise » certaines de ses boutiques. Environ 200 points de vente ont été placés dans la filiale ces dernières années. Mais cette fois-ci, les syndicats reprochent à Orange de vouloir accélérer le pro-

cessus. L'opérateur, lui, parle d'un plan très progressif et accompagné par le dialogue social. « Une boutique filialisée coûte deux fois moins cher à gérer, car c'est la convention collective de la distribution, et non des télécoms, qui s'applique », répond Elisa Mistral, déléguée syndicale centrale CFDT chez Orange.

S'adapter à la nouvelle donne post-Covid
Orange, de son côté, met en avant la nécessité d'adapter son réseau de distribution à la nouvelle donne post-Covid. Depuis le début 2022, le trafic en boutique a baissé d'environ 30 % par rapport au niveau pré-pandémie, avec une chute encore plus forte dans les grandes villes. Les

ventes en ligne, elles, progressent. Dans ce contexte, Orange veut se concentrer sur les magasins amiraux (les « flagships ») et un réseau de boutiques « de proximité » pour répondre à la demande en hausse dans les zones rurales et périurbaines, qui ont attiré beaucoup de télé-

« Une boutique filialisée coûte deux fois moins cher à gérer. »
ELISA MISTRAL
Déléguée syndicale centrale CFDT chez Orange

travailleurs depuis la pandémie. Orange est loin d'être le seul opérateur concerné : tous les « telcos » en France et en Europe adaptent leur stratégie retail. SFR, par exemple, va se séparer de 400 salariés en boutiques dans le cadre de son plan de départ du printemps 2021.

« Tout changement sera volontaire et accompagné »
Chez Orange, en revanche, « il n'y aura aucun départ ou licenciement, tout changement sera volontaire et accompagné », précise la direction. Selon Orange, les vendeurs du réseau Générale de téléphonie sont mieux « incentivés » sur chaque vente. Ceux qui refuseraient de changer de statut pourraient être

mutés dans une boutique « groupe » à proximité, devenir « conseiller numérique » (vente par visioconférence), ou changer de métier en interne. Surtout, Orange assure vouloir augmenter au global son nombre de boutiques : son réseau devrait compter environ 600 boutiques en 2026. Pour autant, les syndicats restent vigilants. Une expertise va être lancée pour calculer les économies attendues. Les organisations syndicales reprochent à Orange d'avoir « jeté les dés pour la branche distribution » alors que Christel Heydemann, la nouvelle directrice générale, doit présenter son plan stratégique pour le groupe en février 2023. — R. Ba.